

En exercice: 58

Présents: 44

Votants: 45

Séance du 3 juillet 2023

Le Trois Juillet Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 27 juin 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon.

sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUËT - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ DEROUET Loïc, titulaire ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires **BALLOTS**

GAUBERT Jean-Eudes, titulaire **BOUCHAMPS LES CRAON BRAINS SUR LES MARCHES** SORIEUX Vanessa, titulaire CHÉRANCÉ VALLÉE Jacky, titulaire **CONGRIER** TISON Hervé, titulaire COUËFFÉ Dominique, titulaire COSMES

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires

COURBEVEILLE BANNIER Géraldine, titulaire

DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO **CRAON**

Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ DESHOMMES Catherine, titulaire

DENAZÉ **FONTAINE COUVERTE**

GASTINES BERSON Christian, titulaire LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire LA CHAPELLE CRAONNAISE LECOT Gérard, titulaire

LA ROË

LA ROUAUDIÈRE JULIOT Thierry, titulaire LA SELLE CRAONNAISE DERVAL Séverine, titulaire **LAUBRIÈRES** BRÉHIN Colette, titulaire LIVRÉ LA TOUCHE CHANCEREL Philippe, titulaire

MÉE

CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires MÉRAL

NIAFLES GENDRY Daniel, titulaire **POMMERIEUX** RESTIF Vincent, titulaire

LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires QUELAINES ST GAULT

GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires RENAZÉ

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire

SIMPLÉ

ST AIGNAN S/ROË PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaire

ST ERBLON

ST MARTIN DU LIMET BOURBON Aristide, titulaire GILLES Pierrick, titulaire ST MICHEL DE LA ROË ST POIX BEUCHER Clément, titulaire ST QUENTIN LES ANGES GUINEHEUX Dominique, titulaire BEDOUET Gérard, titulaire ST SATURNIN DU LIMET

Étaient excusés: LÉPICIER René-Marc (CONGRIER), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), CHADELAUD Gaétan (La Roë), PELLUAU Philippe (Renazé),

Étaient absents: DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), JUGÉ Joseph (La Selle-Craonnaise), BAHIER Alain (Mée), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Maurice RADÉ a donné pouvoir Laurence MANCEAU

Secrétaire de Séance : Élu M. Loïc PÈNE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-07/90 : AFFAIRES GENERALES



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 3 juillet 2023

<u>OBJET 2023-07/90</u>: AFFAIRES GENERALES COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE POUR L'ENERGIE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Vu les articles L2224-31 et L2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales, Vu l'article 3.1.1 des statuts du syndicat mixte fermé Territoire d'énergie Mayenne, rendus exécutoires par arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2020,

Monsieur Christophe LANGOUËT, Président, expose que :

La CCPE s'inscrit dans le cadre de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique. Elle permet de coordonner les actions en faveur de la transition énergétique, de garantir la cohérence des politiques d'investissement, de faciliter l'échange de données pour un partage d'expériences et de réflexion sur des enjeux communs (PCAET, maîtrise de l'énergie, éclairage public, mobilité durable, etc.).

Cette commission permet aux collectivités représentées, les EPCI à fiscalité propre, une mise en cohérence de leurs politiques en matière d'énergie à l'échelle du territoire du syndicat. Elle favorise la coopération, la cohérence et la mutualisation des actions et des investissements dans les domaines de la transition énergétique, par le rapprochement du syndicat départemental d'énergie avec les intercommunalités, responsables de la planification énergétique, de l'air et du climat sur leurs territoires.

La création de la CCPE se veut à l'initiative des syndicats d'énergie, autorités organisatrices et concédantes de la distribution d'électricité.

Par définition, elle est consultative. Il s'agit d'une instance de dialogue (et de coordination) entre le syndicat et les EPCI à fiscalité propre situés en tout ou partie sur son périmètre. Chaque commission consultative se dote d'un règlement intérieur régissant ses règles de fonctionnement.

Cette commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI. Chacun des établissements dispose d'au moins un représentant. Elle est présidée par le syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président ou de la moitié au moins de ses membres.

La CCPE est ainsi composée de :

- 9 Représentants des EPCI à fiscalité propre soit 1 par EPCI
- 9 Représentants du syndicat

Territoire d'énergie Mayenne souhaite proposer d'associer, à cette formation a minima, des personnes associées des structures suivantes : le Conseil départemental de la Mayenne, le Gal Haute Mayenne et le Gal Sud Mayenne, soit :

- 1 Représentant du CD 53
- 1 Représentant du Gal Haute Mayenne
- 1 Représentant du Gal Sud Mayenne

Dès la désignation de leurs représentants par chacun des organismes sollicités, Territoire d'énergie Mayenne délibèrera pour créer cette commission et formellement arrêter sa composition nominative. À cette occasion, il s'engage par ailleurs à adopter le principe d'un règlement intérieur, qui sera soumis pour approbation à ladite CCPE, destiné à notamment préciser la périodicité de ses réunions, les modalités de détermination de l'ordre du jour, les modalités de convocation des membres et d'envoi de documents, les éventuelles conditions du quorum, les modalités de délibération des membres, les conditions dans lesquelles une publicité sera donnée aux débats, etc.

Considérant l'avis favorable du bureau en date du 19/06/2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré : À l'unanimité (45 votants),

⇒ **DÉSIGNE** M. Christophe LANGOUËT, titulaire et M. Dominique GUINEHEUX, suppléant de M. Christophe LANGOUËT au sein de la Commission consultative paritaire de l'énergie.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 11 juillet 2023

Pour extrait conforme, Le Président,

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Loïc PÈNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230703-DELIB20230790-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Affichage: 11/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

